

Empêcher, par tous moyens, la disparition de notre patrimoine religieux.

Article rédigé par , le 22 septembre 2016

[Source : Salon Beige]

Comme annoncé, Karim Ouchikh, président du Siel (Souveraineté, Identité et Libertés), vient de créer SOS Eglises de France. Il explique à Minute :

"Notre patrimoine chrétien ne cesse de se dégrader sous nos yeux et nos pouvoirs publics opposent à cette terrible réalité une indifférence coupable. En revanche, j'observe avec bonheur la mobilisation de centaines d'associations qui s'activent sur le terrain pour sauver ici une église, là une chapelle. **SOS Eglises de France entend servir de caisse de résonance à toutes ces initiatives locales et se propose surtout d'agir avec énergie auprès des élus pour empêcher, par tous moyens, la disparition programmée de notre patrimoine religieux.**

N'oublions jamais que nos édifices chrétiens sont partie intégrante de notre héritage national : sauver nos églises, c'est aussi préserver l'âme de la France ! Il en va à coup sûr de notre modèle de civilisation. Je me place ainsi clairement dans le sillage idéologique de Maurice Barrès qui, déjà en 1913, dénonçait l'état déplorable du patrimoine religieux français dans son célèbre pamphlet, La Grande Pitié des églises de France.

SOS Eglises de France assumera donc un rôle clairement politique – au sens noble du terme –, ce qui la distinguera sans doute des autres associations nationales de protection du patrimoine qui œuvrent davantage dans un registre culturel stricto sensu. [...]

Tout défaut d'entretien d'un édifice culturel, imputable à l'Etat, aux communes ou aux diocèses, **sera ainsi dénoncé dans le cadre d'une guérilla juridico-médiatique** qui permettra de peser sur l'opinion publique locale et nationale. En ces temps de dérèglement des esprits et d'angoisses identitaires, nos églises et nos chapelles – et, de manière générale, tout notre patrimoine religieux chrétien – constituent à mes yeux un repère culturel essentiel qu'il nous faut absolument sanctuariser. [...]

L'interdiction légale de toute opération de démolition d'église est une entreprise législative qui prendra du temps à mettre en œuvre : d'ici là, il nous faut donc utiliser tous moyens d'action de nature à faire échec aux projets de destruction de nos églises, dont l'usage des référendums d'initiative locale qui ont le mérite de faire réagir les populations concernées.

Comme vous le savez, je suis partisan d'acclimater dans le débat public l'idée d'une prééminence du fait chrétien dans notre pays, ce qui supposera de compléter le préambule de la constitution et de modifier la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat pour y mentionner explicitement l'existence historique des racines chrétiennes de la France. Une telle adaptation de notre droit autorisera tous les progrès : parmi ces avancées, **la notion de servitude de civilisation**, évoquée plus haut, qui obligera tout propriétaire d'édifice chrétien à en prendre soin et, à fortiori, à ne pas le démolir. [...]"

Michel Janva